ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de Villeloin-Coulangé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 17/12/2020,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	MAUBERT ESTELLE	07/10/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

<u>Article 2</u>: Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Villeloin-Coulangé, le 08/07/2024 Le Maire,

Madame Maryse GARNIER



Le Maire, o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la

publication du présent arrêté.